

(1)

(N° 14.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 AOUT 1908.

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits
supplémentaires à des Budgets de l'exercice 1907.

*(Voir les nos 43 et 49, session extraordinaire de 1908, de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. HANREZ, ff. de Président; CAPPELLE, DELANNOY, LE CLEF,
VANDEN NEST, le Comte d'URSEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission n'a pas fait d'observations au Projet de Loi et l'a
adopté par 4 voix contre 1 et 1 abstention.

Le Rapporteur,
Comte H. d'URSEL.

Le Président,
PROSPER HANREZ.